

Paris 30. Jan.  
63

Amsterdam ce 20 de Janvier  
1663.

Monsieur

207.

Vos commandemens ne me peuvent servir  
pour importunité, comme par civilité  
il vous a plu l'interpréter par celle  
du premier de Decemb. 1662. dont il  
vous a plu m'honorer: Je croy  
que Monsieur de Zeelhem vie  
Fils. vous aura Monsieur. aduerty  
de la satisfaction qu'il a receüe  
touchant le peu que vous devoient  
les Heritiers du feu Recepsseur  
vijt en bogast: Estant fort mari  
que se ne l'ay<sup>peu</sup> procurer plus tost,  
pour les raisons que j'en ay deduit  
aud. s. p. de Zeelhem & auxquelles  
par vne permission je me rapporte:  
Dieu veuille vous remettre, sans  
plus de delay. de vne facheux exil,  
en liberté chez luy, en bonne foy  
avecq un plus heurieux succet de  
vne commission que n'en auez peu  
obtenir jusques ores: vous priant  
de m'honorer du tiltre comé ie suis

Monsieur

de vne tres humble &  
obeyssant serviteur

Ant. van Hiltzen 372

*[Faint, mostly illegible handwritten text in French, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



*[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*



À Monsieur

Monsieur Huygens, Seig<sup>r</sup>. de  
Inglichem & Cheralier &  
Erendens, au Infeil de  
Envoye de son Adresse de  
Prince d'Orange &c  
à Paris.

